

14 septembre 2010

1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions

**Objet : Vœu du Conseil Municipal de Nanterre sur la politique de discriminations du gouvernement, et sur la situation des gens du voyage à Nanterre**

Depuis plusieurs semaines, à travers une série de déclarations et d'annonces, le Président de la République et plusieurs ministres désignent des communautés et des catégories de population comme devant faire l'objet de mesures particulières pour lutter contre la délinquance. Les Roms, les Gens du Voyage, les français d'origine étrangère sont montrés du doigt.

Cette stigmatisation est aussi dangereuse qu'inacceptable. Elle remet gravement en cause les principes qui fondent l'identité républicaine. Elle conduit à ce que la loi ne s'appliquerait plus en fonction de ce que l'on fait mais de ce que l'on est. Une telle dérive n'a aucune légitimité, et le débat sur la lutte contre l'insécurité ne saurait en aucun cas lui servir de prétexte.

Dans une ville comme Nanterre, qui est une terre d'accueil des populations et de brassage des cultures depuis plusieurs générations, il est de notre devoir de dénoncer le caractère raciste de cette politique gouvernementale, et de contribuer, par des actes, à permettre à tous nos concitoyens de vivre dignement ensemble. Ainsi, il est légitime que les Gens du Voyage disposent d'une aire d'accueil aménagée, conformément à la loi du 5 juillet 2000 et à l'engagement pris dans le Plan Local d'Urbanisme.

**C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Nanterre réuni en séance le mardi 14 septembre 2010 :**

- condamne les déclarations et annonces à caractère raciste du Président de la République et de plusieurs ministres désignant certains groupes de population comme responsables à priori de la délinquance et de l'insécurité,
- apporte son soutien aux mobilisations engagées contre cette politique gouvernementale qui bafoue les principes de l'égalité républicaine et menace la cohésion sociale,
- s'engage à adopter, dans un délai maximum d'un an, une délibération définissant concrètement l'aménagement à Nanterre d'une aire d'accueil des Gens du Voyage, conformément à la loi du 5 juillet 2000 et au PLU, et à la mettre en œuvre dans les meilleurs délais,
- demande au Préfet des Hauts-de-Seine de mettre en œuvre le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage afin que toutes les communes concernées se mettent en conformité avec la loi.